

HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 1 327 915 960 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 29 MAI 2026**

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts relatif à l'accès aux Assemblées Générales, qui devient :

« Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration

